

## ANNEXE—Suite

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>		
	<b>MINISTÈRE</b>		
	<b>PROGRAMME DES SERVICES</b>		
1	Services — Fonds renouvelable des Travaux publics — Déficit de fonctionnement .....	30,150,000	
	<b>PROGRAMME DES BIENS IMMOBILIERS</b>		
5	Biens immobiliers — Dépenses de fonctionnement, y compris la fourniture de locaux sur une base de recouvrement des frais, aux fins du <i>Régime de pensions du Canada et de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage</i> , aide à l'Association récréative de la Fonction publique d'Ottawa sous forme de services d'entretien relativement au Centre commémoratif W. Clifford Clark, contributions et autorisation de dépenser les recettes perçues durant l'année provenant de la fourniture, de l'exploitation et de l'entretien des installations servant de logement .	645,779,000	
10	Biens immobiliers — Dépenses en capital, y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages situés ailleurs que sur une propriété fédérale et autorisation de rembourser les locataires de propriétés fédérales relativement aux améliorations autorisées par le Ministre.....	147,567,000	
	<b>PROGRAMME DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT</b>		
15	Paiements à la Société de construction des musées du Canada, Inc. à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital pour la construction du Musée des beaux-arts du Canada et du Musée canadien des civilisations.....	28,414,000	
20	Paiements à la Société immobilière du Canada (Le Vieux-Port de Montréal) Limitée pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....	30,130,000	
21	Conformément à l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour autoriser le Ministre à garantir, au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, à la Corporation de la Ville de Toronto un montant ne dépassant pas \$500,000 relativement au paiement par le H & D International Group de 25% des frais estimatifs de la construction éventuelle d'un pont piétonnier reliant un immeuble de commerce de détail, situé sur un terrain de la Harbourfront Corporation, au terrain du Skydome Stadium.....	1	
			882,040,001
	<b>SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT</b>		
25	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et dépenses engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> .....		1,800,392,000